



SERVIÇO PÚBLICO FEDERAL

D. N. E. S. — C. B. S. C.

DISTRIBUIÇÃO

1958

Relatório da Técnica de Educação Regina Helena Tavares (viagem de observação à França e Suíça).

SERVIÇO PÚBLICO FEDERAL

Rapport sur le stage d'observation réalisé pour la boursière Regina Helena Tavares auprès des suivantes Institutions: France: (Paris) Clearing House du Centre de l'Information du Dep. de l'Éducation de l'Unesco, Bibliothèque de l'Unesco, Institut Pédagogique National, Institut International d'Études Pédagogiques, Centre de la Recherche Scientifique, Archives de France, Division des Bibliothèques du Ministère de l'Éducation et Bibliothèque National; en Suisse: Bureau International de l'Éducation et Institut Jean Jacques Rousseau.

Nous avons commencé notre stage en France (Paris) auprès du Clearing House du Dep. de l'Éducation de l'Unesco où nous avons observé son organisation et où nous avons pu consulté la documentation se référant au problème des manuels scolaires anglais et belges et aussi où nous avons fait quelques travaux de révision sur la documentation pédagogique concernant le Brésil.

Organisation et activités du "Clearing House":

Crée en premier lieu pour le développement de l'éducation de base, cet organisme a postérieurement amplifié ses activités et aujourd'hui il se charge: de réunir la documentation pédagogique pour servir et renseigner les Etats Membres, ainsi que de diffuser et de publier des bibliographies et des études d'éducation comparée.

Le Centre de Documentation conserve dans ses rayons, la documentation qui lui parvient des Etats Membres ainsi que d'autres pays. Cette documentation est classée par pays et dans chaque pays par matière (classification établie par le Centre) et comprends la documentation récente, (5 ans) à peu près, et éphémère. Ce sont des publications officielles des rapports, des catalogues, etc.

En plus le Centre dépouille les revues pédagogiques (300 revues) des pays membres. Ces articles sont sélectionnées et constituent un fichier. Les revues dépouillés sont conservées à la bibliothèque de l'Unesco. Les fichiers sont par sujet, pays et auteur.

Le Centre de documentation maintient un bureau d'informations qui répon aux demandes de renseignement, sur place et par correspondance. Il s'occupe aussi des boursiers étrangers et prepare leurs programmes. Il fournit aussi la documentation nécessaire aux experts qui se rendent en mission dan les pays membres. Ces experts font généralement un stage de quelques jours au Clearing House pour se documenter.

Le Centre ~~maintient~~ aussi une collection de doubles des publications qu'il possède afin de les fournir aux pays membres.

Publications: Les publications préparées par le Clearing House sont: l'Éducation dans le monde, la Revue Analytique de l'Éducation,

Les monographies sur l'éducation de base, les études et documents d'éducation. Ces publications sont préparées avec la collaboration des pays membres et sont toujours dans le cadre du programme de l'Unesco (programme scolaire et extra-scolaire).

Le Centre maintient encore un programme d'échange d'articles écrits par des auteurs compétents de divers pays pour être publiés dans les revues pédagogiques des pays membres et ainsi accélérer l'échange d'informations. Ces articles sont obtenus par l'entremise des Commissions Nationales et peuvent être traduits par l'Unesco.

Pendant notre stage, auprès du Clearing House, nous avons pu étudier quelques documents se référant à la politique en matière des manuels scolaires en France, Angleterre, Belgique et Suisse. A la demande de Mlle Tsien, Chefe du Clearing House, nous avons fait un exposé oral sur l'organisation et les activités du Centro Brasileiro de Pesquisas Educacionais notamment en ce qui se réfère à la documentation.

Nous avons également fait la révision du fichier sinoptique se référant aux revues pédagogiques brésiliennes en indiquant les lacunes et importance de chacune, ainsi que la révision de la partie concernant le Brésil pour la prochaine édition de l'Éducation dans le monde, en cherchant à compléter les lacunes et à synthétiser les informations.

Le Centre va préparer prochainement deux publications dont le C.B.P.E. devra collaborer, la 1^{ère} c'est une bibliographie sur l'enseignement technique dans le monde et la seconde sera sur l'enseignement au Brésil, qui comprendra une étude resumée sur notre système éducatif et une bibliographie sélective ^{sur} le développement de l'éducation brésiliennes.

Nous avons établi une liste sélective des ouvrages pédagogiques brésiliens qui doivent être obtenus par le Clearing House afin de compléter sa collection.

Nous avons à dire que les activités du Clearing House nous ont beaucoup impressionnée, son effort pour développer la documentation pédagogique dans les pays membres en organisant des réunions d'experts, en envoyant des spécialistes, dans les pays et aussi la coordination de ses travaux ayant pour but diffuser les renseignements sur l'éducation.

Bibliothèque de l'Unesco:

La tâche principale de la Bibliothèque est de fournir la documentation nécessaire en Secrétariat de l'Unesco. Avec ses départements d'éducation, activités culturelles, sciences naturelles, sciences sociales, etc. les besoins d'informations de l'Unesco s'étendent sur une grande variété de sujets.

Les travaux des divers collaborateurs, les spécialistes du programme du Secrétariat ou les experts appelés temporairement par cen -

tains services exigent que les informations les plus récentes leurs soient constamment accessibles. Dans ce but la Bibliothèque cherche toujours à obtenir même en dehors de son siège, dans d'autres bibliothèques de Paris comme par ex. la Bibliothèque de la Sorbonne, la Bibliothèque Nationale, la Bibliothèque du Musée de l'Homme, etc., les publications nécessaires aux travaux et aux recherches. C'est une Bibliothèque de caractère général, et sa collection est principalement constituée d'ouvrages de références de traités etc. en plusieurs langues, c'est à dire les langues des Etats Membres. Elle cherche à constituer aussi une collection de base des ouvrages dans les langues officielles de l'Unesco que sont actuellement le français, l'espagnol, l'anglais et le russe. La Bibliothèque ne conserve que les ouvrages d'ordre général de chaque pays membre, ce qui est plus particulier est envoyé aux Centres de Documentation de chaque Département.

Périodiques: les périodiques reçus à l'Unesco provenant avant tous des Etats Membres sont publiés en plus de 35 langues. Toutes les revues qui présentent un intérêt pour les travaux poursuivis, sont enregistrés à la Bibliothèque qui doit les mettre à la disposition des intéressés. A l'heure actuelle environ 3.000 périodiques sont reçus régulièrement et 2.500 sont en circulation dans la maison, contrôlés par un système parfait. Sur le plan administratif, l'enregistrement des arrivées sur des fichiers Cardex, le nombre ne présente aucune difficulté. Pour une analyse plus poussée des sujets, des langues et des pays de provenance, la Bibliothèque a adopté le système synoptique de fiches visibles. Ce système apporte la possibilité en n'utilisant qu'une seule fiche par périodique, de visualiser tous les aspects d'une seule publication. La combinaison de position, couleur et forme des éléments de signalisation fournit, un nombre de possibilités qui couvre intièrement les besoins, ex. identification d'un sujet principal et éventuellement de deux sujets secondaires, des langues rédactionnelles et des pays de provenance, etc. A la Bibliothèque la codification de toutes ces notions est faite au moyen des indices de la classification décimale universelle. Sur les fiches également sont notés les dates de mise en circulation du périodique et retour définitif des numéros du périodique considéré.

On peut dire que ce système s'est révélé comme un instrument de grande efficacité grâce à la rapidité avec laquelle il permet d'obtenir des renseignements tant individuels que globaux ou statistiques.

La Bibliothèque conserve aussi les Bibliographies Internationales, Nationales et les Spécialisées dans un grand domaine par ex. les bibliographies pédagogiques générales. Les bibliographies spécialisées dans un domaine particulier de l'éducation ou sciences sociales, par exemple, sont envoyées ainsi aux Centres de documentation de leurs départements.

D'autres départements ou été aussi visités pour l'observation de ce que concerne la documentation:

1 - Du Clearing House du Dep. des Sciences Sociales, ils faut mentionner entre ses publications la bibliographie de sociologie, comprenant science politique, économie et anthropologie sociale, le répertoire des Centres de Sociologie, la liste mondiale des périodiques en sociologie etc. et aussi les études spéciales comme par ex. l'enseignement des sciences sociales dans les écoles secondaires.

Le Centre maintient un service d'information sur les recherches sociologiques, effectuées et en cours, à l'usage des chercheurs spécialisés. Il maintient aussi un fichier synoptique des revues spécialisées dans les sciences sociales des états membres, ainsi qu'un fichier enregistrant les chercheurs dans - domaine et leurs recherches;

2 - Département des Sciences Naturelles - Section de l'Enseignement des Sciences. Parmi ses activités, il faut mentionner la collection d'ouvrages pour l'enseignement des sciences dans les pays tropicaux qui a été éditée par l'Oxford Univ. Press avec la collaboration de l'Unesco. Cette section a également préparé un ouvrage de référence pour l'enseignement des sciences et prépare aussi la liste du matériel pour la construction de petits laboratoires et aide techniquement les clubs de sciences;

3 - Division des Bibliothèques - Nous avons pris contact avec cette division pour l'informer des dernières activités de la "Comissão Consultiva de Bibliografia" dont nous sommes la secrétaire exécutive;

4 - Division des Publications - Nous avons pris contact afin d'obtenir quelques publications pour le Centro Brasileiro de Pesquisas Educacionais et aussi pour donner des renseignements sur les activités de la Comissão Consultiva de Bibliografia de IBCEC en ce qui se réfère à la distribution commerciale des publications de l'Unesco.

Institut Pédagogique National - Nous avons fait un stage de 10 jours, à la Bibliothèque Centrale de Enseignement Publique et ensuite nous avons eu des entrevues avec les divers chefs de service de l'Institut. Ces entrevues ont été proportionnées par le Service d'Accueil qui a bien voulu aussi nous mettre en rapport avec les organismes de documentation de Paris, avec quelques établissements scolaires, avec la Direction de l'Enseignement du Dep. de la Seine et avec les éditeurs d'ouvrages scolaires de la région parisienne et à qui nous restons très obligée de nous avoir accordé une si grande bienveillance.

Organisation de l'Institut Pédagogique National:

Fonctions e buts: Cet Institut est un service de l'administration centrale du Ministère de l'Education auquel a été conféré la

personnalité civile financière d'un établissement publique autonome et qui agit comme organisme commun aux différentes catégories d'enseignement. Il est directement subordonné au Ministère de l'Education Nationale. Ainsi considérant que la "documentation est la base de tout enseignement, la première tâche de l'Institut consiste à sélectionner, perfectionner et développer les moyens de documentation et de travail nécessaires à la classe, à faire des études et des recherches permettant de déterminer l'efficacité des moyens pédagogiques, et leur emploi, et en core contribuer à toutes recherches ayant pour but l'amélioration des méthodes pédagogiques".

La deuxième fonction de l'Institut consiste à recueillir et diffuser toutes les informations et toute la documentation relatives aux institutions et activités scolaires ainsi qu'à développer les échanges intellectuels entre les éducateurs. La troisième fonction est celle qui consiste à centraliser l'acquisition des moyens d'action et d'information pédagogiques quand cela présente des avantages et à organiser leur distribution.

D'autres fonctions annexes sont rattachés à l'Institut ainsi que celles qui lui sont confiées par le Ministère de l'Education Nationale.

L'Institut Pédagogique National comprend:

A - Des Services généraux:

1 - Le Bureau des Commissions pédagogiques (1.ér. bureau) et le service des études et recherches pédagogiques;

2 - Le Bureau de documentation et d'information (2.ème bureau) et le Musée Pédagogique;

3 - Le Bureau d'administration financière et de distribution (3.ème bureau) et le magasin pédagogique central;

4 - La délégation académique de la région parisienne et le service d'accueil et liaison.

B - Trois départements spécialisés:

1 - Le Département des Livres et Publications groupant la Bibliothèque Centrale de l'Enseignement Public et les Services d'Edition et de Vente des Publications de l'Education Nationale (SEVPEN);

2 - Département des Moyens Audio-Visuels d'Enseignement qui réuni les services des études et de production cinématographique, de la télévison scolaire, de la radio scolaire ainsi que la cinémathèque, la phonothèque et la phothotèque centrales de l'enseignement public.

C - Services Annexes: Cours d'enseignement du 1.ér degré par correspondance et radio, le service de correspondance scolaire internatio-

nale, le centre d'études et d'information sur l'éducation de base et le service technique de statistique scolaire.

L'action de ces différents services est prolongées par celles des centres régionaux et départementaux de documentation et d'équipement pédagogiques.

Par celle des sections spécialisées instituées auprès de certains établissements scolaires ex. Le Centre Audio-Visuel de l'École Normale Supérieure de St. Cloud et d'établissements spécialisés d'études et de documentation pédagogiques, par celle de groupements et d'associations pédagogiques qui siègent dans les locaux de l'Institut Pédagogique National ou des centres régionaux et départementaux et qui coopèrent à leur activité.

Le 1.^{er} Bureau et le Service des Études et Recherches Pédagogiques:

Le 1.^{er} Bureau organise le fonctionnement et assure le Secrétariat des commissions ministérielles d'études qui réunissent périodiquement les spécialistes des différentes disciplines et des différents degrés d'enseignement. Il propose leurs délibérations à l'agrément ministériel et veille à la diffusion de leurs travaux. Il coordonne leur action et celle des départements spécialisés de I.P.N. proposé à la production des ouvrages, documents et matériels pédagogiques avec le concours de commissions des moyens d'enseignement, il arrête la liste de tous les documents, et matériels utilisables pour l'enseignement.

Entre ces commissions, il faut citer une qui a été récemment créée dans le but d'incentiver l'amélioration des manuels scolaires de l'enseignement secondaire en ce qui se réfère au contenu de ces manuels qui est considéré trop dense c'est à dire, que trop de matière est donnée pour chaque partie des programmes. Cette commission s'est déjà réunie une fois avec le concours des principaux éditeurs de la région parisienne ainsi que des experts du Ministère de l'Éducation Nationale. Des sous-commissions seront constituées pour chaque discipline d'enseignement, formées d'une part par les éditeurs et les auteurs et d'autre part par les spécialistes qui se chargeront de fixer la maximum de matière qui doit figurer dans les manuels de chaque discipline, laissant complète liberté de présentation aux éditeurs et auteurs de manuels.

Ainsi l'Institut Pédagogique National à l'intention de présenter des suggestions précises pour l'amélioration de ces manuels. Dans le cas où les éditeurs et les auteurs ne soient pas d'accord avec les suggestions établies, I.P.N. fera alors des listes sélectives des manuels ayant adapté les suggestions et ces listes seront périodiquement publiées dans "l'Éducation Nationale".

La Commission des Livres est officiellement chargée d'établir une liste critique des ouvrages admis dans les bibliothèques de l'enseignement public et les bibliothèques de culture populaire, liste d'après laquelle ont lieu les acquisitions des lycées, collèges et autres

établissements scolaires et celles de la bibliothèque circulante de l'Enseignement Public. Ces analyses sont publiées par la revue "l'Education Nationale" et dans un bulletin bibliographique mensuel qui contient aussi la liste de tous les manuels scolaires récemment parus mais sans sélection.

Le choix des livres à être analysés et qui portent sur tous les sujets est fait dans la "Bibliographie de France" et ~~est~~ sont fournis gratuitement aux membres de la commission. L'analyse ou le résumé des ouvrages sont fait par des professeurs collaborateurs externes à qui ces ouvrages sont donnés à titre gracieux comme contribution.

La Commission du mobilier scolaire détermine les normes exigées des meubles et matériels scolaires acquis par les écoles publiques et vérifie la conformité des prototypes présentés par les fabricants.

Le service des études et recherches pédagogiques procède aux enquêtes qui lui sont demandées par le Ministère de l'Education Nationale. Il effectue des observations et des recherches systématiques afin de déterminer l'efficacité des moyens d'enseignement et leur adaptation à l'âge et aux divers niveaux scolaires.

Parmi ces recherches il faut mettre en relief celles qui ont été récemment entreprises:

1) - Recherche sur l'enseignement de l'histoire, la compréhension du vocabulaire historique par des enfants de 9 à 14 ans; 2) enquête patrocinée par l'Unesco dans le but de la compréhension internationale où le thème choisi a été l'esclavage; 3) ~~Expérience~~ expérience sur l'utilisation du document dans l'histoire de France; thème: documents sur la personnalité de St. Louis. L'I.P.N. organise un vaste programme dans le but de publier des documents sélectionnés pour l'enseignement de l'histoire, il a l'intention ainsi d'exercer une influence pour que les éditeurs publient de plus en plus des fascicules documentaires qui pourront, peut être, substituer les manuels d'histoire.

Le 2.ème Bureau et les Services de documentation et d'information:

Le 2.ème Bureau recueille et élabore tout éléments d'informations relatifs à l'organisation, à l'administration, aux méthodes et aux moyens d'enseignement en France et à l'étranger en liaison avec le B.I.E. et l'Unesco. Il communique les informations par correspondance et par la presse et la radio ainsi que par l'élaboration de brochures de périodiques etc. Il proportionne au corps enseignant toutes indications pouvant être utiles dans leur classe ou dans leurs travaux. Ces informations peuvent être d'ordre pédagogique ou professionnel, d'ordre administratif ou juridique, d'ordre littéraire, artistique ou scientifique. Il sert ainsi de trait d'union entre les institutions scolaires,

françaises et étrangères et entre les maîtres et les spécialistes des organismes de documentation des grandes établissements et des administrations publiques et privées.

Ces activités sont prolongées par celle du Service d'accueil et de liaison par celle du Musée Pédagogique qui lui est directement rattaché et par celle des services de documentation spécialisés, fonctionnant dans le cadre du département des livres et publications, du département des moyens audio-visuels et du département du matériel scientifique.

Entre les services du 2.^{ème} bureau il faut citer celui qui est chargé du dépouillement, de la classification des articles de la presse française quotidienne ayant pour but la préparation du Bulletin de Presse. Ces articles sont sélectionnés dans les journaux, coupés et collés sur des feuilles de papier. Chaque année cette documentation est élaguée de ce qui ne présente plus un caractère d'actualité. Le Bulletin de Presse, outre la liste des articles sélectionnés, publie aussi le texte intégral de quelques articles de la presse quotidienne.

Le Service de documentation administrative collectionne la législation scolaire et prépare les fascicules de documentation administrative, il collectionne aussi séparément les textes anciens de lois et décrets.

Le Musée Pédagogique est constitué de 3 sections: 1) La section historique consacrée à l'évolution de institutions scolaires et à leur organisation présente; 2) La section de l'architecture du mobilier scolaire comprenant les prototypes de constructions et de mobiliers agréés par le Ministère; 3) La section de méthodes et moyens d'enseignement dans la salle des manuels scolaires les membres de l'enseignement trouvent en permanence les divers ouvrages, documents et matériel utilisables pour la classe dans chaque discipline et à chaque niveau d'études. Cette collection est complétée par des travaux d'élèves et des témoignages concrets, faisant ressortir les méthodes de l'enseignement français.

Les expositions temporaires complétant la documentation permanente du Musée, elles ont de deux sortes:

A - Des expositions d'information destinées à faire connaître aux membres de l'enseignement et du public en général, les réalisations scolaires françaises et étrangères;

B - Les expositions éducatives, afin d'apporter aux élèves des documents artistiques, scientifiques et plus généralement des éléments concrets d'observation et de réflexion.

Ces expositions après avoir été présentées au Musée Pédagogique de Paris, circulent dans les musées pédagogiques régionaux et dans les établissements scolaires. Quelques unes sont envoyées à l'étranger en échange de réalisations analogues.

Un Service éducatif se tient à la disposition des chefs

d'établissements et des membres de l'enseignement pour faciliter les visites d'élèves, nous seulement aux expositions éducatives organisées dans les locaux même du Musée, mais aussi aux collections des autres musées de la région parisienne.

Le Service d'accueil et de liaison fonctionne à la fois comme service national et comme service régional. Il reçoit et oriente les visiteurs et les mets en rapport avec les organismes de documentation de la région parisienne; il prête son concours aux associations pédagogiques; il organise des congrès et stages d'études; des cours et conférences d'information pédagogique; il reçoit aussi les universitaires étrangers et les guide dans les établissements scolaires.

Les Départements spécialisés:

La Bibliothèque Centrale de l'Enseignement Public se compose de la bibliothèque générale et de la bibliothèque circulante, elle comprend 900.000 volumes et 2.500 collections de périodiques.

La Bibliothèque Centrale se compose d'une section de pédagogie, une section de législation et d'administration scolaire et une section de documentation générale destinée à l'usage de membres du corps enseignant et à la préparation aux examens et concours conduisant aux fonctions universitaires.

La Bibliothèque circulante envoie en franchise ses ouvrages aux membres de l'enseignement résidant en province et fait des prêts à domicile aux professeurs résidant dans la région parisienne.

Organisation de la Bibliothèque Centrale: Elle se situe au rez de chaussée de I.P.N.. La salle de lecture a une capacité pour 100 personnes, tout au tour de la salle il y a des rayons avec des ouvrages de référence.

Les livres, les périodiques et les boîtes contenant des brochures, des rapports et d'autres documents, sont conservés dans le magasin qui se trouve en sous-sol. Les ouvrages sont rangés sur les rayons par format et portent le numéro d'ordre d'entrée dans la bibliothèque.

Il y a deux salles de catalogues qui sont par ordre d'auteur et par sujet. La liste de sujet est établie ayant pour base un ouvrage de référence de chaque matière. Ces catalogues contiennent des fiches de tous les livres périodiques, lois, rapports, thèses figurant à la bibliothèque. Les revues pédagogiques et psychologiques sont dépouillées et constituent un fichier signalétique. La 1.ère salle contient les catalogues des sujets suivants: pédagogie en général, organisation de l'enseignement, psychologie de l'enfant, psychologie générale.

2.ème salle: géographie et histoire, morale, métaphysique, sociologie, logique, philosophie, religion, littérature, arts et sciences. La législation est conservée dans la Bibliothèque qui fait relier

la collection du "Bulletin Officiel de l'Éducation". La Bibliothèque se charge de faire des bibliographies exhaustives et selectives d'un sujet donné à la demande du corps enseignant.

Acquisition: Budget: 15.000.000 de francs par an. Pour le choix des acquisitions les bibliothécaires consultent les bibliographies nationales ex. "Biblio" et "la Librairie de la France" et aussi pour les livres étrangers, des catalogues d'éditeurs.

Personnel: 32 personnes dont:

1 Bibliothécaire en chef

2 " de formation universitaire

1 " auxiliaire

12 personnes sans formation bibliothécaire généralement des anciennes institutrices qui se chargent de la classification.

4 dactylographes

12 apparateurs

La bibliothèque circulante possède son propre catalogue.

Les Services d'édition et de vente de publication organisent l'édition, la diffusion gratuite et payante des diverses publications de Ministère de l'Éducation Nationale. Le Service édite des périodiques d'information pédagogique, des périodiques d'information administrative, des collections, des brochures et monographies. Un atelier de photocopie et de duplication permet de effectuer directement les travaux d'impression de faible tirage.

Une librairie centrale assure la vente directe au public.

Le Département de moyens audio-visuels comprend: les commissions audio-visuels chargées de la selection et de la réalisation des films et disques d'enseignement; le service de production cinématographique qui organise la réalisation de films d'enseignement et les service de radio et télévison scolaires qui se chargent de la production des émissions de radio et télévison destinées aux écoles. L'I.P.N. édite pour les maître un livret bimensuel qui permet de préparer la réception des émissions "La photothèque, la phonothèque et la cinemathèque sont constituées par les collections de documents utilisables pour l'enseignement. Ces collection sont a la disposition du public. Des auditions et des projections son organisées périodiquement.

Rattaché au 2.ème bureau il y a le Centre d'équipement en materiel scientifique qui se charge de l'élaboration d'appareils de démonstration ou de travaux pratiques destinés au établissements d'enseignements

Le 3.ème Bureau est proposé aux activités d'administration

financière et de distribution. Parmi ces fonctions il faut citer celle de la préparation du budget, de l'organisation de la vente de documents et matériels pédagogique, etc.

Les services annexes ou rattachés sont:

1 - Le Service de correspondance scolaire internationale qui organise des échanges entre les étudiants français et étrangers;

2 - Les cours de correspondance et radio du 1^{er} degré s'adressent aux enfants qui ne peuvent fréquenter l'école primaire;

3 - Le Centre d'Études et d'Information sur l'éducation de base a été créé sous le patronage de l'Unesco, et du Ministère de l'Éducation Nationale et du Ministère de la France d'outre mer, dans le but de développer l'instruction, l'éducation sanitaire et civique et la formation techniques et agricoles de populations sous développées.

Le Service technique de statistique scolaire rassemble tous les documents et informations statistiques intéressant les établissements, d'enseignement public et se charge ainsi de dépouillement et d'interprétation de travaux.

Les Centres Régionaux ont été créés dans le but de décentraliser les activités de l'I.P.N.

Entre les établissements et les organismes associés, il faut citer le bureau universitaire de statistique et de documentation scolaire et professionnelle, Le Centre International d'étude Pédagogique de Sèvres et le Centre audio-visuel de St. Cloud.

Nous avons voulu faire exposé aussi minutieux de l'I.P.N. en croyant que les détails de son organisation pourront intéresser le Centro Brasileiro de Pesquisas Educacionais. Nous trouvons notamment que le C.B.P.E. pourra organiser une collection de manuels scolaires brésiliens à l'usage des membres du corps enseignant à l'exemple de celle de l'I.P.N. Le Service des articles de presse servira également de modèle à celui déjà existant du C.B.P.E.

Toutes les initiatives de l'I.P.N. pour l'utilisation de documents en classe pourront aussi donner des suggestions pour l'amélioration et le perfectionnement des méthodes d'enseignement en Brésil.

Nous regrettons d'avoir constaté que l'I.P.N. n'a jusqu'à présent envisagé la nécessité d'organiser et publier une bibliographie pédagogique française courante comprenant, non seulement, des ouvrages, mais encore les comptes-rendus analytiques des articles qui paraissent dans les revues pédagogiques ainsi que des thèses, des rapports etc. C'est ce qui nous semble être la plus grande lacune de cette Institution exemplaire, car par ce moyen, il y aurait la possibilité de faire connaître non seulement en France, mais aussi et surtout à l'é-

tranger, le développement de l'éducation française.

Centre International d'Études Pédagogiques de Sèvres:

Nous avons visité le Centre et pendant quatre jours nous eûmes la possibilité d'assister à quelques cours du Lycée Pilote.

Le Centre est un organisme consacré à l'information pédagogique des professeurs déjà en exercice du pays et de l'étranger, et à ceux que désirent choisir une carrière d'enseignement. Créé dès le lendemain de la guerre, en 1945, au moment où furent initiées en France le mouvement des classes nouvelles, appelées à reformer et améliorer les méthodes d'enseignement et de les adapter aux besoins du monde moderne, ainsi que de faciliter une meilleure connaissance de l'enfant. Dans le but de réunir les éducateurs afin qu'ils puissent discuter en commission, ont été créés les Stages qui peuvent grouper des éducateurs français et étrangers.

Le Lycée pilote qui fonctionne annexe, est proposé d'être un laboratoire permanent d'expérience où s'éprouvent des méthodes plus "actives" au service de la formation pédagogique des maîtres de l'enseignement du 2.ème degré. On y favorise l'orientation par la meilleure connaissance possible des élèves, grâce aux réunions de professeurs, au contact avec les parents, à la recherche individuelle des aptitudes, etc.

On s'y propose également de pratiquer la coordination de disciplines; de faire acquérir aux élèves une méthode personnelle de travail par le travail dirigé; d'actualiser l'enseignement en supprimant les frontières entre l'école et la vie, en particulier par l'étude du milieu, qui permet à l'enfant de se situer dans l'espace et le temps; de donner plus de place aux disciplines artistiques et manuelles; et d'assurer une liaison constante avec le travail des sections techniques de l'établissement et des établissements techniques voisins.

Nous avons eu l'occasion d'assister à une étude du milieu, d'une classe de 6.ème. Ce travail consiste en sorties et visites dirigées par les professeurs sans distinction de spécialité, consacrées à des exercices d'observations et d'enquêtes dans l'environnement de l'enfant. C'était une classe de 34 élèves entre 9 et 11 ans. Le centre d'intérêt de ce jour ~~la~~ qui était le 1.er jour de classe de l'année était de favoriser un contact entre les enfants qui ne se connaissaient pas. Dans ce but le professeur séparait les enfants par les quartiers de la banlieue de Sèvres, afin que chacun puisse s'identifier, donner des détails sur sa famille, raconter qu'ils étaient leur jeux et distractions préférés. Après cette reconnaissance établie avec beaucoup d'entrain, les enfants furent conduits à visiter lycée, la bibliothèque scolaire, le laboratoire, la salle d'étude dirigée, puis le parc et les

alentours du Centre. Le professeur tout en les promenant, donnait des explications sur tout ce qu'ils voyaient, et à notre point de vue, leur faisait maintenir une discipline un peu trop sévère pour une "classe nouvelle". Nous avons le 2.ème jours de notre visite à Sévres assister à une classe de "dramatisation", aussi une 6.ème, que nous asemblée très intéressante et vivante. Le professeur avait établi trois thèmes d'actualité et après avoir divisé la classe en groupe de 3 ou 4 élèves leur demandaient de dramatiser ou plutôt mimer l'histoire choisie par eux, afin que les autres devinrent. Nous avons encore assister à une classe d'anglais très vivante et active et à une classe de français de 2.ème où le sujet d'analyse était "Gargantua" de "Rabelais" et où nous avons constater la participation active de la classe par, des enfant de 14 à 15 ans, capables de faire la critique du texte sous la direction du professeur.

En plus nous avons visité la Bibliothèque du Centre ou nous avons eu l'opportunité d'examiner les manuels en usage au Lycée et nous avons eu un entretien avec Mme. Hatingais, la directrice du Centre, qui nous a très aimablement donné les renseignements ici exposés.

Des Organismes de Documentation et des Bibliothèques visités dans la région parisienne, il nous faut détacher quelques impressions très superficielles car les visites ont été faites assez rapidement.

La Direction des Bibliothèques de France - Le Service qui est un organisme du Ministère de l'Éducation National groupe sous sa direction les bibliothèques nationales telle que la Bibliothèque Nationale de Paris, la Bibliothèque de l'Arsenal, la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg. la Bibliothèque Nationale d'Alger; les Bibliothèques Universitaires, dont il y en a 17, elles se trouvent au siège de chaque Academie; et quelques bibliothèques d'un certain nombre de grands établissements littéraires et scientifiques et enfin les bibliothèques municipales.

Il y a des Bibliothèques qui ne dependent pas de la Direction comme par exemple les bibliothèques parlementaires, les bibliothèques administratives ou techniques des autres Ministères, etc.

Le Service Technique de la Direction des Bibliothèques de France, que nous avons visiter et qui nous donné les informations que nous consignons ici, est un bureau d'études dont la tâche essentielle consiste à élaborer des instructions précises sur toutes les questions d'organisation et de fonctionnement des bibliothèques. En outre, le Service technique assure le Secrétariat de plusieurs Commissions dont l'activité intéresse directement les Bibliothèques: La commission du code de catalogage que s'occupe notamment de normalisation des techniques de catalogage; La Commission des thèses que s'efforce d'améliorer les conditions de dépôt et les possibilités d'échange des thèses françaises; La Commission Nationale de Bibliographie qui cherche à développer la coordination des services bibliographiques; Le Comité français de la

documentation représentant la France à la Fédération Internationale de Documentation. Il faut dire que pour l'unification de la classification ou l'adoption de la classification universelle, rien de concret ne se fait en France, puisque chaque Bibliothèque à son propre système de classification établie d'après ses besoins. Le Service Technique travaille en Maison avec les inspecteurs généraux, au nombre de trois, qui sont chargés de visiter les bibliothèques et d'en assurer le contrôle.

La Bibliothèque Nationale de Paris - Cette Bibliothèque que est une des plus ancienne de France puisque son origine remonte à la "Librairie" de 1.200 manuscrite installée dans une cour du Louvre par Charles V.

Aujourd'hui la Bibliothèque Nationale est divisée en 8 départements à la tête desquels se trouvent 8 conservateurs. Le personnel comprend en outre, 22 conservateurs adjoint et 95 bibliothécaires titulaires.

1. Le Département des Imprimés mérite la première place dans l'ensemble des départements de la Bibliothèque Nationale à cause de l'importance de ses collections (plus de 6.000.000 volume).

La Salle de travail ou de lecture comporte 344 lecteurs, mais qui n'es pas accessible à tout le monde puisque il est exigé des consultants, un diplôme d'enseignement supérieur. Il en est de même pour les étrangers qui doivent présenter des recommandations soit de leurs représentants acredités, soit d'un professeur d'Université français. Le magasin central superpose en hauteur et en profondeur sept étages de rayonnages desservis par des passages et des escaliers et par tout un système de tubes pneumatiques et de monte-charge permettant d'expédier les ouvrages demandés au bureau de la salle de lecture.

Le Département de Entrées est chargé de tout ce qui concerne les accroissements de la bibliothèque et leur catalogage jusqu'à la mise en place des volumes sur les rayons. Il a pour tâche de coordonner les acquisitions entre les différentes bibliothèques dépendant de la réunion des bibliothèques nationales. La régie du "Dépot Legal" lui est rattaché ainsi que le Service de Echanges Internationaux.

Au Service du Catalogue incombe la préparation de deux publications, la "Bibliographie de la France", partie officielle que fait paraître hebdomadairement les notices bibliographiques et les cotes des ouvrages entrés par dépot legal et la liste Mensuelle des Ouvrages Entrés par Dons, Achats et Echanges.

Le département des périodiques s'enrichit comme les autres départements par le "Dépot Legal", des revues et journaux français et par abonnement ou service gratuit ou échanges pour les journaux et périodiques étrangers. Il en assure l'enregistrement et les met à la disposition du public. Les collections comprennent 500.000 titres.

Le département des cartes et plans, environ 400.000 cartes,

reçoit aussi par le "dépot legal" un certain nombre d'exemplaires edités en France et grâce aux échanges et aux achats, possède une collection aussi complète que possible des publications cartographiques officielles.

Le Département de la Musique constitue aussi un département autonome auquel sont rattachés les Bibliothèques du Conservatoire et de l'Opéra. C'est là que sont centralisés les achats, dons et échanges et que se font les opérations de catalogage et la préparation de la partie de la "Bibliographie de la France" réservée aux ouvrages musicaux.

Le Gabinet des Manuscrits - Les collections de manuscrits constituaient jusqu'aux legs faits par les frères "Du Puy" de leurs livres imprimés à la Bibliothèque Royale, l'essentiel de la bibliothèque du roi. Les manuscrits au nombre de environs 136.000 classés par langue et sont inventoriés dans le nombreux catalogues dont quelques uns ont déjà été publiés.

Le cabinet des estampes - qui compte une collection de 5.000.000 d'estampes, bénéficie d'installations très modernes et somptueuses. Huit niveaux de magasins meublés de rayonnages métalliques abritent et rendent facilement accessibles les pièces généralement conservées collées sur des feuilles de papier et réunies dans des reliures mobiles. Enfin il y a le Gabinet des médailles qui est riche de 400.000 monnaies et médailles.

Nous avons encore visité la Bibliothèque du Musée de l'Homme qui est l'unique bibliothèque qui ait adopté un système de classification international celui de la Library of Congress. C'est une bibliothèque très spécialisée et ses collections sont surtout constituées d'ouvrages et périodiques portant sur la sociologie, ethnologie, anthropologie, ecologie, etc.

La bibliothèque enfantine "l'Heure Joyeuse", nous a également beaucoup impressionnée. Son organisation peut être considérée comme modèle. Là les enfants de 8 à 16 apprennent à faire des recherches bibliographiques, à consulter un catalogue, etc. et jouissent de collections spécialement sélectionnées pour eux et sans cesse actualisées. La Bibliothèque organise périodiquement des expositions et des concours qui donnent aux enfants le goût et l'amour de la lecture. D'autres bibliothèques comme celles de la Mairie de Boulogne et celle du Lycée La Fontaine sont aussi organisées et maintenues dans le but de permettre aux enfants de compléter leur culture par des lectures choisies et orientées. Périodiquement ces bibliothèques établissent des listes indiquant les ouvrages sélectionnés pour un groupe d'âge donné.

Les Archives de France - Antérieurement à 1897 les services d'archives qui relèvent aujourd'hui de la Direction des Archives de France étaient soumis à l'autorité de plusieurs organismes ministériels, puis par une loi de 1897 fut confié au Directeur des Archives le soin de gérer sous l'autorité du Ministre de l'Education Publique, tous les dépôts d'ar-

chives repandus sur le territoire français. En 1936 un décret donna le droit aux Archives de France de contrôler les papiers de tous les ministères à l'exception de ceux des Affaires Étrangères, Guerre, Marine et Colonies. Les tâches des Archives de France sont celles de conserver, classer, inventoirer et communiquer au public cultivé, aux professeurs et aux érudits, les témoignages du passé. Après avoir pendant des années donné tout ses soins aux documents provenant des organismes officiels et des services publics, Les Archives ont récemment reconnu l'importance que revêtent pour l'histoire économique et sociale du pays, les archives des familles des plus illustres ou plus obscures, les papiers des entreprises commerciales ou industrielles ainsi que les archives des officiers ministériels. A cette mission, les Archives en ont ajouté une autre, "Grenier de l'Histoire". Les Archives fichent, re-pertorient, exploitent également l'actualité et sont devenues aussi l'auxiliaire de l'administration.

Le Service éducatif des Archives de France - Le Service fut créé en 1950 à la même époque de la réorganisation du Musée de l'Histoire de France. Le musée conçu selon les méthodes modernes contient les documents les plus importants de l'histoire du pays. Le service éducatif qui est étroitement lié au Musée, a pour mission de rendre les documents du Musée plus accessibles aux élèves des divers établissements scolaires et d'établir aussi une collaboration active entre l'enseignement et les Archives Nationales. Il se compose actuellement de quatre professeurs détachés à temps complet par les directions de l'enseignement du 2.ème degré et de l'enseignement techniques et possède dans la plupart des établissements de Paris et de la province, des correspondants. Ce sont en général des professeurs d'histoire qui tiennent leurs collègues et leurs élèves au courant des activités du Musée et du Service Educatif. Les activités sont variées. La principale consiste en visites guidées des groupes scolaires, dans les salles du Musée de l'Histoire de France.

Le Musée bien qu'il soit en phase de reorganisation, possède en ce moment trois salles dédiées au Moyen Âge, à la Révolution Française et à Napoléon. Des petites expositions pédagogiques permettent de montrer aux élèves les documents des époques qui ne sont pas encore représentés dans les salles. Les documents sont présentés sous "rhodoid" et peuvent aussi circuler entre les mains des élèves. Comme exemple de ces expositions, il faut citer les guerres de religion, la vie littéraire et artistique au XVII siècle etc.

S'inspirant des méthodes actives, le service éducatif a composé des séries de questions relatives aux visites dirigées. À l'occasion de chaque visite, les élèves reçoivent un questionnaire auquel ils devront répondre par écrit en ayant le droit de revoir les documents qui leur ont été présentés. Les réponses fournies donnent aussi de précieux enseignements sur l'intérêt que prennent ces enfants à ces visi-

tes dirigées sont complétées par la projection de films historiques fournis par le Musée Pédagogique.

Le Service des Sceaux qui se charge de la reproduction en terre cuite des sceaux existant aux Archives de France, complète les activités des services éducatifs, en organisant des collections de sceaux sélectionnés à l'usage de l'enseignement de l'histoire politique, histoire de l'art, histoire des mœurs, etc.

Le Centre de Documentation du Centre National de la Recherche Scientifique est une vaste organisation dans le domaine de la documentation des Sciences Exactes. Parmi ces services il faut citer celui de bibliographie qui publie le Bulletin Signalétique, publication mensuelle courante pour les sciences exactes et trimestrielle pour les sciences humaines et la philosophie. Le Service a une organisation modèle et dispose d'un grand nombre de collaborateurs pour la classification, le dépouillement et l'analyse des ouvrages et articles de revues, ce qui permet de maintenir à jour la publication. Son système d'organisation des fiches bibliographiques en les envoyant manuscrites et collées sur des feuilles de papier à l'imprimerie, facilite aussi le maintien de la périodicité.

Le Service des Traductions tient à jour un fichier des traductions effectuées par les centres documentaires français. Cet inventaire tenu constamment à jour permet une recherche immédiate et très précise de tous les documents.

Le Service Photographique - se charge de la reproduction sur microfilm ou en papier des articles analysés dans le Bulletin Signalétique ainsi que des travaux publiés dans les périodes scientifiques, techniques ou philosophiques, dont la référence bibliographique précise lui est fournie à l'exception des ouvrages. Le Service exécute également la copie sur microfilm des dossiers, archives, plans et documents divers ainsi que tous les travaux photographiques nécessaires aux chercheurs.

En Suisse:

Bureau International d'Éducation - B.I.E. dont la fondation remonte à 1925 s'est efforcé de servir de centre d'information et de documentation en ce qui se réfère à l'éducation. Aujourd'hui il travaille en collaboration avec l'Unesco et ses activités actuelles sont les suivantes: les recherches dans le domaine de l'éducation comparée, la préparation de plusieurs collections documentaires et l'information à travers ses publications. Il maintient la Bibliothèque Internationale de l'éducation qui réuni l'ancienne bibliothèque de Claparède appartenant aujourd'hui à l'Institut Jean Jacques Rousseau qui est en relation étroite avec le B.I.E. L'Institut siège au même édifice que le B.I.E.

Les collections de la Bibliothèque sont les suivantes: Col-

lection Générale, qui est surtout une collection de caractère théorique, comprenant aussi bien des études psychologiques que les ouvrages de philosophie d'histoire de l'éducation, de didactique ou de technique de l'enseignement. Le fond est constitué de livres provenant de tous les pays, mais ou domine les ouvrages en langue française, anglaise et allemande. Collection géographique qui comprend, classés par pays, les ouvrages ou documents consacrés à la législation, à l'Administration et l'organisation scolaire, aux plans d'études, programmes etc., envisagés du point de vue national. Collection de manuels scolaires. Elle comprend surtout de manuels du 1.^{er} et 2. ^{ème} degrés, elle est assez ample, mais à notre point de vue sa valeur est limitée, car dans sa majorité elle n'est pas continuellement renouvelée. Collection de littérature enfantine. Le problème de la littérature enfantine a intéressé la Bureau depuis sa création et cette collection est surtout constituée de volumes édités entre les deux guerres. La voisinage de cette collection avec celle des manuels permet des rapprochement entre la conception et l'évolution du livre scolaire et celle du livre récréatif, tant du point de vue texte, comme du point de vue présentation matérielle.

Collection de revues psychologiques et pédagogiques - (500 titres) grâce au fond initial de l'Institut Jean Jacques Rousseau certaines des revues datent du début du siècle.

La classification utilisée par la Bibliothèque est celle établie par le B.I.E.

Exposition permanente de l'éducation - Vingt quatre pays possèdent actuellement un stand simple ou double dans le but de faire connaître d'une manière agréable les caractéristiques de l'éducation dans chaque pays exposants. Les stands sont composés de deux parties, l'une comprenant les diagrammes, des spécimens de manuels scolaires, des photographies de bâtiments, des travaux d'élèves, etc, l'autre modifiée chaque année selon les points de l'ordre du jour de la Conférence Internationale de l'Instruction Publique. À notre point de vue c'est ce que le B.I.E. présente de plus intéressante car c'est une exposition vivante, et qui très subtilement révèle la psychologie de chaque pays en matière éducative et aussi politique.

Les publications du B.I.E. sont les suivantes: Monographies d'éducation comparée, Annuaire international d'éducation, Bulletin trimestriel du B.I.E. et la Bibliographie pédagogique annuelle qui réunit en un volume toutes les analyses bibliographiques parues dans le Bulletin au cours de l'année. On ne peut confondre cette bibliographie avec une sélection internationale des ouvrages pédagogiques récemment parus. Il s'agit d'un catalogue des ouvrages pédagogiques incorporés dans la Bibliothèque Internationale d'Éducation et qui ne comprend pas le dépouillement de revues pédagogiques, de ces analyses bibliographiques on

en fait un tirage a part de feuilles imprimées d'un seul coté afin de permettre aux écoles normales, aux professeurs etc., la possibilité de constituer un fichier en découpant ses analyses et en les collant sur des fiches.

À l'Institut Jean Jacques Rousseau, nous n'avons pu qu'assister à quelques cours à cause de l'exiguité du temps disponible car nous avons été surtout occupée par l'étude des manuels scolaires suisses et comme la collection de ce pays n'était pas très à jour nous avons dû consulter les Départements de l'enseignements des cantons de Genève et de Vaud, les détails seront donnés dans le rapport se referant à ce sujet.

Les cours que nous avons assisté furent 2 cours de psychologie générale, ministrés par le Prof. Piaget, où nous avons pu admirer le grand maître de la psychologie contemporaine, sa précision de pensée et de langage. Nous avons également assisté à un cours sur la nécessité et l'utilité de l'enseignement des sciences dans l'enseignement du 1.^{er} degré. Nous avons aussi eu l'occasion de voir le travail des élèves du Prof. André Rey, c'étaient des recherches et la mise au point de quelques tests de personnalité.

Consultation d'experts en matière de Documentation Pédagogique - Nous avons participé comme observateur à cette reunion qui a eu lieu à Paris, au siège de l'Unesco du 7 - 12 octobre 1957, avec la participation de delegués de URSS, de la Pologne, de la Tchécoslovaquie de la Yougoslavie et de la Bulgarie. Chaque delegué a présenté un rapport complet sur la situation de la documentation pédagogique dans leur pays et après la discussion des problèmes et la présentation de suggestions, quelques conclusions furent établies, dont nous mettons en relief les suivantes:

1. Définition de base de ce qu'on peut entendre par documentation et information pédagogique. - "On peut dite que la documentation pédagogique est toute la gammes des documents qui interessent le proces sus éducatif et le système d'éducation ou qui peuvent servir à l'enseignement, le terme "documents" étant pris dans son sens large et désignant le matériel didactique et les auxiliaires de l'enseignement au même titre que les imprimés ou manuscrits. Cette documentation implique une organisation rationnelle afin de rendre accessible. On peut entendre par information pédagogique le fait de communiquer des éléments de documentation pédagogique c'est à dire des documents bruts ou encore le contenu de ces même documents sous la forme plus élaborée d'analyses avec ou sans commentaires. L'information pédagogique ne doit pas s'en tenir aux moyens classiques de communication, elle peut recourir à tous les moyens: expositions, radio, films, television, conférences etc."

2. Diffusion de selections nationales d'ouvrages pédagogiques
- En vue d'amplifier et d'améliorer le échanges internationaux de données bibliographiques et de documents il a été demandé à l'Unesco et au B.I.S. d'envisager

B.I.E. d'envisager la mise sur pied d'un système permanent de diffusion d'ouvrages pédagogiques choisis en collaboration avec les divers centres nationaux de documentation pédagogique. Ces Centres se chargeraient de la sélection des ouvrages importants parus dans leur pays; il en fourniraient le nombre d'exemplaires nécessaire à une répartition entre tous les autres centres nationaux et en fourniraient une analyse assez détaillée avec traduction dans une des langues de travail de l'Unesco. L'Unesco et le B.I.E. se chargeraient de la diffusion des ouvrages dans la langue originale et de analyses correspondantes dans la langue de communication appropriée.

3. Aspects techniques de l'organisation de la documentation pédagogique - Il a été décidé de demander au représentant de la Pologne, auteur d'un système très intéressant de classification, de rédiger un exposé de ce système, indiquant les motifs qui l'ont conduit à adopter telle ou telle solution; et de demander à l'Unesco et au B.I.E. de rassembler conjointement des informations sur les principaux systèmes de classification en usage dans divers pays afin de préparer une étude comparée sur ces différents systèmes;

4. Terminologie pédagogique - Ayant en vue la nécessité d'établir des glossaires de terminologie pédagogique pour solutionner une des plus grandes difficultés de l'éducation comparée, il a été décidé de demander à chacun des pays représentés, d'adresser au Secrétariat de l'Unesco une liste des termes choisis touchant à l'administration scolaire accompagnée d'une définition.

Une fois ces glossaires établis, ils pourront servir de base à la description et à la classification de la documentation pédagogique, et à notre avis, si l'Unesco étend cette sollicitation aux autres pays membres, ce projet donnera certainement un précieux instrument de travail et de communication à la science pédagogique internationale.

Rapport sur le problème des manuels scolaires d'après l'observation faite en France et en Suisse sur lieu, et en Angleterre et Belgique par l'étude de documents examinés au Clearing House de la Division de l'Information du Département de l'Éducation de l'Unesco.

France: la question a été examinée minutieusement dans ce pays à travers des contacts que nous avons eu à l'Institut Pédagogique National avec ses experts à l'Institut International d'Études Pédagogiques, avec le Département de l'Enseignement de la Seine et avec les éditeurs spécialisés en manuels scolaires.

Préliminairement nous devons dire que dans les milieux les plus progressifs, la tendance nouvelle pour l'utilisation des documents, surtout pour l'enseignement de l'histoire, de la géographie et de sciences, prend de l'ampleur. Le Musée Pédagogique a déjà publié dans une série intitulée documents pour la classe, la documentation sélectionnée judicieusement, utilisable dans l'enseignement de l'histoire. Citons aussi comme publication officielle, "la Documentation Française" et chez les éditeurs privés, le périodique: "La Bibliothèque du Travail" dirigée par Mr. Freinet. Les éditeurs s'efforcent aussi de faire les nouveaux manuels apportant dans ses pages le plus de documentation possible.

Enseignement primaire, choix des manuels. Dans tous les départements de la France, c'est le corps enseignant qui est chargé d'établir la liste des ouvrages que après être soumise à l'approbation du Recteur d'Académie, pourra être utilisée dans les écoles. Cette liste est révisée tout les ans dans chaque département par les instituteurs titulaires réunis en conférence pédagogique sous la présidence de l'inspecteur primaire (d'après le décret du 31 Février 1944).

Les propositions de cette conférence accompagnées d'un exposé sont dirigées à l'Inspecteur d'Académie et sont examinées par commission siégeant au chef lieu et composée de l'Inspecteur d'Académie, des inspecteurs primaires, des directeurs et des instituteurs des écoles normales, des délégués, des instituteurs auprès du Conseil Départemental et de deux délégués cantonaux. La liste ainsi établie est soumise au Recteur qui l'approuve ou non.

Il faut dire que ces Commissions ont pour but principal, maintenir la laïcité de l'enseignement public et ainsi examinent avec soin les livres d'histoire et de morale.

Le Dep. de l'enseignement de la Seine publie chaque année des listes sélectionnées.

Cette réglementation s'applique à toute matière d'enseignement.

Les livres utilisés dans les écoles privées sont choisis librement par les directeurs de ces établissements.

Les manuels scolaires ainsi que le matériel didactique est

distribué gratuitement dans les écoles.

Dans le Dep. de la Seine, les directeurs reçoivent la liste publiée par ce département et choisissent les livres d'accord avec l'opinion des instituteurs.

Enseignement secondaire - choix des manuels. Dans chaque lycée ou collège c'est le Conseil des Professeurs qui établit pendant la 1.^{er} réunion de l'année la liste des ouvrages que les élèves doivent acquérir pour leurs études. Cette liste ne peut être modifiée au cours de l'année letive, même, dans les cas d'un professeur être substitué.

Elaboration de manuels - Les manuels sont rédigés par des éducateurs (professeurs, instituteurs, inspecteurs) sans aucune intervention officielle et sont publiés par des éditeurs spécialisés dans ce domaine.

On peut dire que presque tous les éditeurs maintiennent un Comité d'Édition formé de professeurs, instituteurs et inspecteurs qui est chargée d'examiner les manuscrits présentés par les auteurs, de faire des suggestions du point de vue pédagogique et scientifique.

Il existe ainsi le cas où les éditeurs quand il veulent publier un nouveau manuel et qu'il n'ont pas de manuscrit à leur disposition, en donne la comande a un auteur de leur confiance.

Les éditeurs envoient de spécimens gracieusement aux écoles, lycées, aux professeurs et instituteurs, qui ainsi ont toutes les possibilités d'examiner et de choisir les livres.

Utilisation de manuels - Il n'existe pas de dispositions législatives relatives à l'utilisation des manuels. Les instructions ministérielles se limitent à recommander l'emploi d'un bon manuel qui puisse compléter les explications des professeurs. Dans les petites classes de l'enseignement primaire par ce que nous avons pu observer dans deux écoles publiques de la région parisienne, on évite l'utilisation du manuel sauf en ce qui se réfère aux livres de lectures qui sont utilisés en grande quantité et variété. Il y a deux types de livres de lectures. Les morceaux choisis, et les lectures suivies. Les morceaux choisis, sont des extraits d'auteurs français, vers et prose, sélectionnés, et les lectures suivies sont une seule histoire, un conte, un petit roman. Les ouvrages sont généralement présentés d'une manière très attrayante. On utilise beaucoup aussi des collections documentaires sur tous les sujets qui peuvent intéresser l'enfant.

En terminant notre stage à Paris nous avons visité plusieurs éditeurs pour choisir des manuels scolaires, afin de le "Centre Brésilien de Pesquisas Educacionais" puisse avoir un échantillon représentatif de ces manuels.

La plupart de ces éditeurs ont bien voulu offrir gracieusement une collection de leurs ouvrages et aussi de leur matériel didactique au "Centre".

Les livres ont été choisis dans le but pouvoir donner une vision générale de ce qui se fait de mieux dans ce domaine.

Comme critères nous avons adoptés les suivants: pour l'enseignement du 1.ér. degré les ouvrages les plus modernes et qui tiennent compte des "méthodes actives"; pour les livres d'initiation à la lecture, nous avons préférés les méthodes globales ou semi globale; pour l'enseignement du 2.ème degré, nous avons consulté les professeurs du Lycée Pilote de Sèvres qui ont bien voulu nous indiquer aux qui étaient utilisés dans ce Lycée.

Il faut dire qu'en France, il n'existe presque pas de guides pour les maîtres, étant donné qu'il apparaît dans les revues pédagogiques, beaucoup d'orientation méthodologique et pédagogique. Il existe il est vrai deux collections de très grande succès, Les Cahiers de Pédagogie Moderne de chez Bourrellet et les Carnets de Pédagogie Pratique, de même éditeur. On considère qu'en France les professeurs jouissent non seulement d'une bonne formation professionnelle mais aussi de divers moyens de perfectionnement puisqu'il existe une grande quantité de revues pédagogiques, de revues d'actualisation de leur connaissance dans une matière donnée, comme par exemple: la série, Information Historique, Information Scientifique, Information Littéraire, Information Géographique. D'autre part, les maîtres ont à leurs disposition la Bibliothèque Centrale de l'Enseignement, la Bibliothèque Circulante, et toutes les initiatives de l'Institut Pédagogique National. Ce qui fait que les guides pour les maîtres ne sont pas considérés nécessaires.

La lecture auxiliaire est aussi beaucoup utilisée dans les écoles primaires et dans les Lycées. Pour cela, les bibliothèques scolaires possèdent dans leurs rayons des quantités de collections documentaires, des ouvrages de références, des revues enfantines, des revues pour la jeunesse, des revues Scientifique, Historique, Géographiques, Littéraires, etc.

En Suisse: nous avons dû choisir 4 cantons dans l'impossibilité ou nous étions de tout voir. Le choix a été suggéré par le prof. Dettrens vice-directeur de l'Institut Jean Jacques Rousseau. Les cantons choisis furent ceux de Genève, Vaud, Zurich, Bâle. Mais étant donné, notre méconnaissance de la langue allemande, et ainsi l'inutilité de consulter les manuels scolaires en cette langue, nous avons observé sur place, la question à Genève et à Lausanne. Tandis que pour Zurich et Bâle nous nous sommes contentées de consulter la documentation existante au B.I.E. sur le choix et élaboration de manuels et nous avons demandé à ces Cantons, à travers les bons sens du B.I.E., de bien vouloir nous fournir les listes de manuels choisis qu'ils établissent chaque année.

Canton de Genève:

Enseignement primaire, choix des manuels - le choix et règlementé dans les écoles officielles et est libre dans les écoles privées, mais la plupart d'elles utilisent les manuels officiels. Les manuels sélectionnées sont obligatoires.

C'est le Département de l'Instruction Publique qui est chargé, sur la proposition de la Direction de l'Instruction Primaire, d'établir la liste des manuels. En général on prévoit un manuel pour chaque discipline, toutefois, dans le cas où le programme l'exige, deux manuels sont utilisés consécutivement. Le même manuel peut être utilisé en diverses classes.

Elaboration des manuels:

Les manuels sont rédigés par les membres de la direction des écoles, ou du corps enseignant qui peuvent travailler seuls ou en commission et par des spécialistes choisis en dehors du corps enseignant primaire. Les manuels primaires sont édités par le Dep. de l'Instruction Publique à l'exception de quelques uns qui sont "intercantonaux".

L'article 193 du Règlement de l'Instruction Primaire dit: Le Département établira chaque année la liste du matériel scolaire, la distribution du matériel en désaccord avec l'étalon établi officiellement ne sera pas autorisée.

Les manuels scolaires sont gratuits pour tous les niveaux de l'enseignement primaire (enfants de 6 à 12 ans) et aussi pour la division complémentaire (13 à 15 ans). Les livres sont prêtés, sauf le vocabulaire; tous les autres manuels restant dans la classe à la fin de l'année.

Enseignement secondaire:

Le choix des manuels et règlementé dans les écoles officielles mais il est libre dans les écoles privées. Cette réglementation s'applique à toutes les branches et à toutes les matières d'enseignement. Les manuels choisis sont obligatoires. Le professeur n'a pas le droit d'introduire un livre dans sa classe, par son initiative.

Les manuels sont choisis par une conférence de professeurs. La direction de chaque établissement fait ensuite une proposition au Département de l'Enseignement Public qui à son tour, consulte la Commission Scolaire. Les listes ainsi établies comprennent parfois, plusieurs ouvrages de la même discipline et pour la même classe. Ils sont utilisés obligatoirement.

Elaboration: - très fréquemment, un professeur rédige un manuel sous sa propre responsabilité et le propose à l'opinion de ses collègues réunis en conférence de maîtres.

Quelques manuels sont édités par le Département mais la plupart sont publiés par des éditeurs privés.

Des manuels étrangers sont aussi parfois utilisés comme par ex. les Anthologies Françaises.

Utilisation des Manuels: Jusqu'à 1958 les élèves achetaient leurs manuels, mais à partir de cette année les livres seront distribués gratuitement.

Le Département de l'Instruction Publique du Canton de Genève, a bien voulu fournir gracieusement une collection des manuels en usage au C.B.P.E.

Canton de Vaud:

Cheix des manuels pour l'enseignement du 1.ér. degré: le choix des manuels est réglementé dans les écoles officielles. Les manuels sont rédigés par des membres du corps enseignement désignés par une Commission.

Le Département de l'Instruction Publique et des Cultes organise chaque année à l'intention du corps enseignant primaire des conférences de districts, présidées par l'inspecteur scolaire d'arrondissement. Au cours de ces conférences, plusieurs problèmes d'ordre didactique ainsi que les modifications éventuelles des manuels scolaires sont examinés. Après la discussion du problème, le Département désigne l'auteur du nouveau manuel, auquel il impose un délai pour la remise du nouveau manuscrit. Cette désignation est sanctionnée par le "Conseil d'Etat".

Le manuscrit est alors analysé par une commission paritaire formée d'Inspecteur scolaires et des représentants du corps enseignement. Cette commission est présidée par le Chef du Service de l'Enseignement Primaire. Une fois que le texte du futur manuel est adopté par la commission, le Département met la fourniture du nouveau manuel en soumission, par voie de publication publique et examine les offres reçues. Une garantie d'achat est accordée à l'imprimeur ou à l'éditeur le plus avantageux. Conformément à la loi sur l'enseignement primaire, les manuels, comme du reste toutes les fournitures scolaires, sont à la charge par moitié entre l'Etat et les communes.

La plupart des manuels primaires sont édités par la maison Payot et distribués gratuitement par le "Bureau Cantonal des Fournitures Scolaires" qui fournit aussi le matériel de classe et celui pour les travaux manuels.

// Enseignement secondaires:

Le choix des manuels est réglementé dans les écoles officielles. Les livres ne sont pas distribués gratuitement. Les élèves achètent les livres et fournitures scolaires. Ces manuels sont pour la plupart édités chez Payot. Des manuels français et belges sont utilisés.

Le Département de l'Instruction Publique et des Cultes, a bien voulu ainsi que la Maison Payot, fournir gracieusement au C.B.P.E.

une collection des manuels en usage.

Canton de Bâle: Choix des manuels pour l'enseignement primaire et secondaire: Le choix est réglé dans les écoles officielles. Les écoles privées qui donnent l'enseignement aux enfants en âge d'scolarité obligatoire, sont obligées à se servir des mêmes manuels en usage dans les écoles officielles. Ces écoles doivent également soumettre leurs programmes au Département de l'Instruction Publique.

Le Département décide l'Utilisation d'un manuel sous la demande du directeur d'école. En cas de nécessité, deux manuels sont autorisés pour la même discipline.

Les manuels sont rédigés par des maîtres, individuellement, ou par des commissions. Quelques uns sont publiés par la maison d'édition du Dep. de l'Instruction Publique et d'autres par des éditeurs privés.

Utilisation des manuels: les manuels et le matériel didactique sont distribués gratuitement aux élèves des écoles primaires et secondaires, ainsi qu'aux élèves des cours complémentaires des écoles primaires. Les élèves ont le droit de conserver quelques manuels, les autres sont prêtés.

Canton de Zurich: Enseignement primaire et secondaire: choix de manuels: le choix des manuels dans les écoles officielles et réglé par le Dep. de l'Instruction Publique. Dans ces écoles privées il est libre mais celles dont les études correspondent à celles des écoles primaires publiques, doivent soumettre leurs manuels à l'approbation du Dep. de l'Instruction Publique. Cette réglementation s'applique à toutes les branches d'études. Les manuels des écoles primaires supérieures sont prescrits. A côté des manuels obligatoires d'autres sont recommandés. Dans les écoles secondaires, il n'y a pas des manuels prescrits ou mis à l'essai.

Les listes de manuels prescrits sont préparées par des commissions, des conférences de maîtres, des réunions de maîtres spécialistes et pour ce qui concerne les écoles primaires, par la commission d'édition des manuels de l'Etat. Dans les écoles primaires supérieures et dans les écoles secondaires chaque branche a son propre manuel. Les manuels des écoles primaires se rapportent en général à plusieurs disciplines. Ils sont répartis suivant les classes.

Elaboration des manuels: les manuels des écoles primaires sont rédigés à titre personnel ou en collaboration, par des auteurs qui, pour la plupart appartiennent au corps enseignant. Les manuels des écoles secondaires sont en général choisis parmi ceux qui se trouvent dans le commerce.

Les manuels obligatoires des écoles primaires sont publiés par la Maison d'Édition de l'Etat. La plupart de ceux des écoles secondaires sont publiés par des maisons privées.

Pour encourager la production des manuels primaires des concours sont intitulés à l'occasion.

Utilisation des manuels:

Dans les écoles primaires et primaires supérieures, la fourniture des manuels est gratuite. Dans les écoles secondaires (gymnases, écoles normales supérieures, écoles de commerce, séminaires, écoles techniques) les élèves doivent les acheter.

Les manuels gratuits sont prêtés. Toutefois, les plus importants sont laissés aux élèves au moment où ils ont terminé leur scolarité. Réglementairement le même manuel ne peut être fourni gratuitement qu'une seule fois au même élève.

Angleterre:

Enseignement primaire et secondaire: Il n'existe ni règlement général ni loi du Board of Education prescrivant quels manuels doivent ou ne doivent pas être utilisés dans les écoles d'Angleterre. Leurs choix appartient aux autorités scolaires locales, aux conseils de direction des écoles et aux maîtres. Un certain nombre d'autorités scolaires locales ont pris l'habitude de publier des listes de manuels sélectionnées destinées à guider les maîtres dans le choix des livres nécessaires à leurs enseignements.

Les associations privées qui réunissent des maîtres spécialisés comme par ex. l'Association Historique et l'Association Géographique, publient de temps à autre à l'usage de leurs membres, des listes annotées contenant leurs opinions et critiques sur les manuels.

Les listes publiées par les autorités scolaires locales, sont établies par des comités d'éducation constitués spécialement à cet effet et composés généralement de fonctionnaires, des autorités scolaires de maîtres et d'autres personnes compétentes. Elles sont révisées à intervalles réguliers et les maîtres sont encouragés à faire de temps en temps des suggestions en vue de leurs améliorations.

Elles contiennent toujours un grand nombre de livres pour la même branche. Le choix définitif est fait d'habitude par le maître principal qui consulte au préalable les membres de son corps enseignant. Il y'en a généralement dans chaque classe un manuel par branche enseignée. Les manuels sont rédigés par des personnes privées, pratiquant ou ayant eu de l'expérience de l'enseignement. Elles le font le plus souvent selon leur propre initiative bien qu'il arrive aussi qu'elles en soient chargées par les maisons d'édition.

Les manuels sont publiés par des maisons d'édition, plusieurs d'entre elles étant spécialisées dans la publication de livres scolaires. Aucun manuel n'est publié par le Ministère.

Utilisation des manuels:

Les manuels ainsi que tout le matériel scolaire sont fournis gratuitement à tous les élèves des écoles primaires publique. Dans les écoles secondaires, les manuels ne sont fournis gratuitement, qu'en cas de besoin.

Dépenses avec les manuels scolaires:

Pendant le période 1953-54 les dépenses moyennes de chaque autorité éducative locale en Angleterre et au Pays de Galles, dans le domaine des manuels scolaires pour les écoles primaires et secondaires, furent de moins de 8s 9d "per capita", c'est à dire moins de 1% du total du budget des autorités locales.

On peut considérer donc, que les budgets votés tous les ans ne font pas compte de l'importance qui doit être accordée aux manuels scolaires. Il faut encore dire qu'en Angleterre plusieurs recherches ont été entreprises dans le but d'améliorer la production des livres scolaires et on ne peut nier le succès de ces recherches en voyant les livres qui sont publiés aujourd'hui.

Les éditeurs ont à leur disposition une grande variété de papier, de procédés de reproduction etc. et les manuels scolaires certifient l'emploi des techniques modernes.

Nous avons fait un choix de manuels scolaires à travers les listes selectives publiées par les autorités scolaires locales, toujours dans le critère adopté pour les livres français. Ces livres ont été commandés en Angleterre pour le C.B.P.E.

D'après ce qui précède on peut constater que les maîtres jouissent d'une très grande liberté en matière de manuels et que l'Etat n'exerce pas de contrôle dans ce domaine, à ce propos il est intéressant de citer l'extrait suivant de la préface du "Handbook of Suggestions for Teachers" édité par le Ministère.

"La seule conformité de la méthode désirée par le Ministère en ce qui concerne l'enseignement primaire, est que chaque maître pense par lui même et découvre lui même qu'elles sont les méthodes qu'il saura le mieux employer à l'avantage de ses élèves et qui conviendront le mieux aux besoins et aux conditions particulières de son école. L'uniformité dans les détails (sauf en ce qui concerne la simple routine de l'administration scolaire, ne serait pas souhaitable même si elle était réalisable. Mais une telle liberté implique d'autre part une responsabilité très grande".

Guides pour les maîtres:

En Angleterre il existe une grande préoccupation de proportionner aux maîtres des ouvrages d'études et d'orientation. Plusieurs institutions éducatives ou scientifiques publient des rapports des monogra -

phies, des articles des revues et même des ouvrages sur l'enseignement de telle ou telle matière. Nous avons également pris le soin de choisir ce matériel et de le commandé le C.B.P.E.

Belgique:

Le Secrétariat du Conseil de Perfectionnement de l'Enseignement moyen édite chaque année un catalogue des livres classiques sélectionnés. D'accord avec cette liste les directeurs des établissements scolaires font annuellement la liste des livres à être utilisés pendant l'année scolaire. Le choix ne pourra être fait qu'à travers les catalogues à jour. La liste est soumise aux membres de l'Inspection durant leur visite aux établissements. Un manuel ne peut être substitué par un autre que pour des raisons très fondementées. Les changements ne doivent être faits que graduellement de classe en classe.

Nous avons établi un chix des manuels belges, en les examinant lors de notre visite au B.I.E. et nous en avons donné la commande à un autre membre du C.B.P.E. qui se rendait en Belgique.

En plus nous avons aussi commandé une très bonne collection de guides pour les maîtres.

* * *

En terminant ce rapport, nous avons à dire que le "Centro Brasileiro de Pesquisas Educacionais" pourra certainement profiter de l'expérience des Institutions ici décrites et comme réalisation concrète, il a déjà programmé pour le mois de mars ou avril, une exposition des manuels scolaires et du matériel didactique que nous avons réuni lors de notre voyage en Europe, afin de proportionner au corps enseignant brésilien la possibilité de voir et d'examiner ce qui de mieux se fait en France, Angleterre, Belgique et Suisse dans ce domaine. Le Centre a ainsi l'espoir de contribuer pour l'amélioration des moyens et des méthodes de l'enseignement au Brésil.